



## **DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT EDUC'ACTION**

### **F3SCT de la Région Académique**

**Le 20 juin 2025**

Pour commencer, nous souhaiterions, en préambule à notre déclaration d'aujourd'hui, adresser nos plus sincères condoléances à la famille, aux proches et aux collègues de Mélanie Grapinet, assistante d'éducation à Nogent, assassinée sur son lieu de travail par un élève le mardi 10 juin 2025.

Nous souhaitons également souligner la puissante mobilisation des vies scolaires hier, à l'appel de la CGT. Cette mobilisation a exprimé, d'une part, la solidarité profonde de ses collègues, mais aussi leurs inquiétudes légitimes pour leur santé et leur sécurité. Elles et ils ont également dénoncé la précarité dans laquelle l'Éducation nationale les maintient, alors même que, depuis 2022, elles et ils pourraient au moins prétendre à un contrat à durée indéterminée.

Enfin, la CGT Éduc'Action tient à rappeler ici sa préoccupation constante quant à la santé et à la sécurité au travail des personnels : le travail ne doit jamais nuire à la santé, blesser ni tuer

Hélas, nous avons fort à faire face à un Ministère qui priorise toujours la continuité de service public avant ses obligations d'employeur. Comme les capitaines d'industrie qui privilégiaient la production au mépris des vies, qui laissait crever les mineurs au fond des fosses comme à Courrières en 1906, et que la CGT affrontait déjà il y a 130 ans.

La CGT Éduc'Action s'adresse aujourd'hui avec une constance déterminée, celle qui naît de l'exaspération face à un système qui bafoue à la fois les droits des personnels et les fondements de la République sociale.

Nous constatons qu'un rouleau compresseur libéral, conduit par les gouvernements successifs d'Ensemble/Renaissance et poussé à son paroxysme par l'extrême droite, s'acharne méthodiquement sur l'École, fragilise les personnels et démantèle les libertés collectives. Ces deux pôles, que tout oppose en apparence mais que tout réunit dans les faits – capitalisme autoritaire d'un côté, nationalisme réactionnaire de l'autre – convergent dans un même objectif : détruire le service public, étouffer les conquêtes sociales issues du Conseil National de la Résistance, et saper méthodiquement les droits et protections collectives des travailleurs.

Et le chemin que vous avez en charge de faire pour les lycées professionnels en est l'illustration la plus éclatante. Ce qui se joue là, ce n'est pas seulement l'avenir d'une voie, c'est une transformation profonde de la place du travailleur dans la société. En confiant au patronat un rôle de plus en plus central dans la définition des parcours, des gestes professionnels, des formations, vous amorcez un recul majeur : celui d'un modèle éducatif protecteur vers un modèle d'adaptation, où l'élève devient une main-d'œuvre à calibrer, et le professeur un agent d'exécution fragilisé.

Les réformes que vous portez ne sont pas neutres : elles mettent le vers dans le fruit, et organisent, parfois de manière feutrée, la liquidation programmée de structures entières. La dislocation des GRETA, en nous soulignons le cas du GRETA du Var, en est un exemple flagrant. Elle s'enracine dans la loi dite « liberté de choisir son avenir professionnel », qui n'aura servi qu'à livrer la formation continue aux logiques de marché. Cette même loi inspire la réforme des lycées professionnels, aujourd'hui violemment percutés par la mixité des publics, le développement des UFA, la réforme Grandjean, le parcours en Y, et la volonté d'adéquation entre carte des formations et besoins immédiats des entreprises locales.

La part toujours croissante laissée au patronat dans la définition des contenus, des temporalités, et des objectifs pédagogiques traduit une dépossession profonde pour les personnels et fait d'ores et déjà peser des risques importants sur leur santé.

Nous souhaitons rappeler que la formation spécialisée régionale est une instance encore jeune, et qu'à ce titre, nous avons fait le choix collectif de construire nos visites autour de thématiques précises, dans un souci d'efficacité et de structuration de notre action. Pour autant, la CGT attire l'attention sur un risque : il ne s'agit pas de transformer ces visites en objets d'étude détachés des réalités urgentes des personnels. Notre mandat est clair : prévenir, protéger, alerter.

C'est pourquoi, en complémentarité avec les F3SCT académiques et départementales, il est impératif que la formation spécialisée régionale renforce son action sur deux volets essentiels :

- la santé des personnels, en gardant en tête que c'est notre objectif premier
- et la sécurité bâtementaire, enjeu majeur qui conditionne l'intégrité physique des agents et des usagers.

Sur ce dernier point, le lien entre Région académique et Région administrative doit être un levier stratégique. Nous comptons sur cette articulation pour faire avancer les dossiers de manière concrète, car aucune amélioration sérieuse des conditions de travail n'est envisageable sans prise en charge sérieuse de la question immobilière, des infrastructures, de la maintenance et de la sécurité des bâtiments scolaires.

Enfin, la CGT affirme que les libertés syndicales, les droits à l'organisation, à l'expression, à l'action et à la défense des personnels, ne sont pas négociables. Ils sont garantis par la loi, et doivent être respectés par toutes les strates de l'administration, sans manœuvres dilatoires ni entraves insidieuses.

Ainsi, nous le disons une nouvelle fois, il existe une carence persistante dans l'octroi du crédit de temps syndical et l'application pleine et entière de l'Arrêté du 15 juin 2022, notamment son article 2, qui reconnaît notre formation spécialisée comme relevant d'enjeux professionnels étendus sur plusieurs départements. À ce titre, nous devrions disposer du double des moyens actuellement alloués. Pourtant, rien n'avance, faute de publication d'un arrêté conjoint ministériel répétez-vous. Alors, nous vous exhortons de l'initier sans délai. Il en va de la crédibilité de l'institution. Il en va de la sécurité des personnels. Il en va du respect du dialogue social. Il en irait de votre bonne volonté de démontrer que la protection de la santé et de la sécurité des personnels fait réellement partie de vos préoccupations d'employeurs.

Le combat pour une école émancipatrice, pour des métiers respectés, pour des travailleurs protégés passe nécessairement par la conquête et la défense des droits syndicaux. En refusant ou en renâclant à le faire, l'Education Nationale montre qu'elle s'inscrit clairement dans le projet d'auto-liquidation dont nous parlions en préambule mais aussi en adversaire de l'émancipation et du respect et de la dignité des travailleurs.

*Olivier GERARD*

*Secrétaire Général de la CGT Educ'Action de l'Académie de Nice*